



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 151 - 16.12.2021

En exercice ...28
Présents23
Votants28
Abstention0

PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE
32. MOBILITÉ
PISTES CYCLABLES
Schéma départemental Véloroutes et Voies Vertes –
Modification des itinéraires cyclables de l'Île
de Ré

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,
Le 16 décembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 10 décembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS,

Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAS, M. Jean-Pierre GAILLARD,

La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,

La Flotte : M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, Mme Annie BERGERON, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,

Loix : M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,

Les Portes en Ré : M. Alain POCHON, M. Patrick BOURAINE,

Rivedoux Plage : M. Marc CHAIGNE,

St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,

Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,

St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMAN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Jérôme DUMOULIN (donne pouvoir à Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS), Mme Simone FOULQUIER (donne pouvoir à M. Patrick SALEZ), M. Patrice RAFFARIN (donne pouvoir à M. Marc CHAIGNE), M. Didier LEBORGNE (donne pouvoir à M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU), Mme Anne PAWLAK (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : Patrick SALEZ.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20211216-D2021151-DE
Reçu le 20/12/2021



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 16 décembre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 151 - 16.12.2021

**En exercice ...28
Présents23
Votants28
Abstention0**

**PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE
32. MOBILITÉ
PISTES CYCLABLES
Schéma départemental Véloroutes et Voies Vertes –
Modification des itinéraires cyclables de l'Ile
de Ré**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9,

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Ile de Ré, et notamment le 3^{ème} groupe de l'article 5.2 relatif à la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, entérinés par arrêté préfectoral en date du 6 avril 2021,

Vu la définition de l'intérêt communautaire, et notamment le 1) du 1^{er} groupe de l'article 5.2 qui définit le linéaire des chemins qualifiés d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°120 du Conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Ile de Ré en date du 13 décembre 2018, portant sur l'intégration d'itinéraires cyclables de l'Ile de Ré au Schéma Départemental Véloroutes et Voies Vertes,

Vu l'avis de la Commission environnement, mobilité et ordures ménagères en date du 29 novembre 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 6 décembre 2021,

Considérant que la Communauté de communes de l'Ile de Ré a défini en 2018 trois itinéraires cyclables qui ont été intégrés au Schéma Départemental Véloroutes et Voies Vertes ;

Considérant que ces boucles ont un intérêt touristique et constituent un atout complémentaire, notamment pour le déploiement du label Accueil Vélo auprès des structures professionnelles et institutionnelles ;

Considérant que depuis 2018, le réseau cyclable a évolué sur l'Ile de Ré ;

Considérant qu'il convient de modifier ces boucles cyclables afin de les mettre en concordance avec les itinéraires cyclables existants comme indiqué sur les cartes jointes en annexe de la présente délibération ;

AR PREFECTURE

**017-241700459-20211216-D2021151-DE
Reçu le 20/12/2021**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 151 - 16.12.2021

En exercice ...28
Présents23
Votants28
Abstention0

PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE
32. MOBILITÉ
PISTES CYCLABLES
Schéma départemental Véloroutes et Voies Vertes –
Modification des itinéraires cyclables de l'Île
de Ré

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de valider les itinéraires joints à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à cet effet, à transmettre les itinéraires au Département de la Charente-Maritime,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à cet effet, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affichée le : 21.12.2021

Le Président de la Communauté de communes de l'Île de Ré, Lionel QUILLET

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérécoeurs citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecoeurs.fr

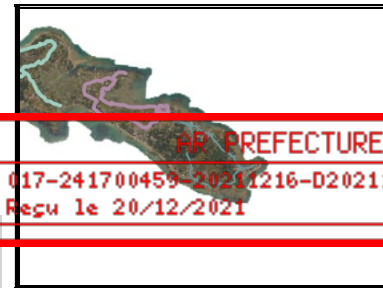
AR PREFECTURE

017-241700459-20211216-D2021151-DE
Reçu le 20/12/2021

Légende

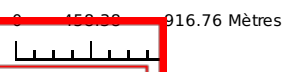
Schéma départemental
véloroute/voie verte

- ~ Circuit 1
- ~ Circuit 2



PR PREFECTURE

017-241700459-20211216-D2021151-DE
Reçu le 20/12/2021



DOCUMENT NON OPPOSABLE

Sources : CDC Ile de Ré - 2020

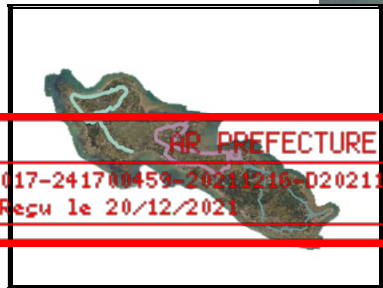
Echelle : 1:45,838

22/11/2021

Légende

Schéma départemental
véloroute/voie verte

-  Circuit 1
-  Circuit 2



NR PREFECTURE

017-24170459-20210216-02021051-DE
Reçu le 20/12/2021

0 450.00 916.76 Mètres



DOCUMENT NON OPPOSABLE

Sources : CDC Ile de Ré - 2020

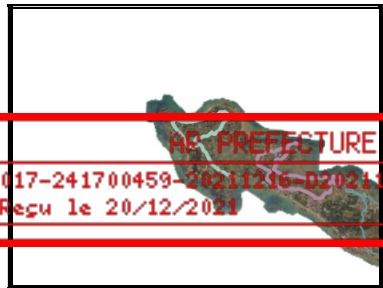
Echelle : 1:45,838

22/11/2021

Légende

Schéma départemental
véloroute/voie verte

 Circuit 3



RE PREFECTURE

017-241700459-20211216-02021351-DE

Reçu le 20/12/2021

0 150.00 316.76 Mètres



DOCUMENT NON OPPOSABLE